

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°1.

A RETENIR :

Colza :

Altises : présence de larves signalées

Charançon de la tige du colza : première capture cette semaine.

Attention en raison du faible nombre de parcelles observées, il est impératif de remettre vos cuvettes jaunes afin d'estimer la pression charançon sur vos parcelles

COLZA

STADES : reprise de végétation sur l'ensemble des parcelles (stade C1 pour 20 à 100% des plantes).

Pensez à remettre vos cuvettes jaunes

Rappel sur la mise en place :

Placer les cuvettes (sur végétation) dans le colza à 10 m de la bordure, si possible à proximité d'un ancien champ de colza de l'année précédente (le plus proche).

Remplir les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle, par exemple).

RAPPEL DES STADES :

Stade C1 : Reprise de végétation ; Apparition de jeunes feuilles ;

Stade C2 : Entre-nœuds visibles. On distingue un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.



CHARANCON DE LA TIGE

Les conditions météorologiques ont été favorables à un début de vol et les températures annoncées les après-midis de cette fin de semaine devraient permettre d'intensifier l'activité de ce ravageur.

Il est donc maintenant urgent de vérifier vos cuvettes jaunes régulièrement. Ce piège vous permettra de cibler au mieux le vol du charançon de la tige, mais attention à ne pas le confondre avec le charançon de la tige du chou non nuisible au colza.



	Charançon de la tige du colza	Charançon de la tige du chou
Tailles	3 à 4 mm	2.5 à 3 mm
Aspect du corps	Gris cendré à noir	Gris cendré
Extrémité des pattes	Noire	Rousse
Nuisibilité	Forte	Nulle

Rappel du stade de sensibilité : A partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouvelles pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

« Concernant le stade du colza, celui-ci n'était pas encore au début de la montaison en début de semaine. Néanmoins au regard des températures annoncées en fin de semaine, la montaison pourrait s'engager de façon imminente et donc coïncider avec l'aptitude à la ponte des femelles. » source BSV.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible, un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour, aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

Il est encore trop tôt pour intervenir, suivre nos prochains bulletins.

LARVES D'ALTISES :

Présence de larves signalées (cf BSV de cette semaine)

Retrouvez sur le site de Terres Inovia les dernières recommandations :

Larves d'altises en sortie hiver : quelle conduite tenir pour une reprise de végétation sereine ?

<https://www.terresinovia.fr/home>

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus

<https://ephy.anses.fr>

- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques

https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Auvergne-Rhone-Alpes/Le_bon_usage_des_produits_phytosanitaires.pdf

- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques

https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Auvergne-Rhone-Alpes/Guide_methodes_alternatives.pdf

- et pour toutes autres informations

[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"